
DECRET N° 2020/645 DU 26 OCT 2020
portant nomination du Délégué Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

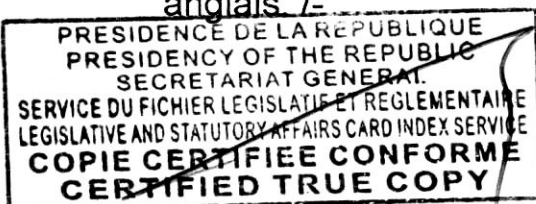
- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **EKOUMOU André-Magnus** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Délégué Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris (France).

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais /-



YAOUNDE, le 26 OCT 2020

